

L'Observatoire de la protection des entreprises en France

4 novembre 2020



Avant-propos

Afin d'étudier un secteur en mutation, Securitas France a décidé de créer un organe de veille : l'Observatoire de la protection des entreprises en France.

En partenariat avec l'institut d'études international Harris Interactive, l'Observatoire de la protection des entreprises en France lance en 2020 son premier dispositif d'étude barométrique. Un rendez-vous annuel qui vise à mesurer les évolutions sociétales et les attentes des entreprises dans le temps.

Présentation

Le monde est en constante évolution et doit faire face à des menaces de diverses natures. Les enquêtes d'opinion concordent pour placer la sécurité parmi les préoccupations majeures des Français. Le secteur de la sécurité occupe une fonction primordiale pour les citoyens et les organisations, et pour tous les acteurs privés et publics, quels qu'ils soient.

Dans une période où la place de la technologie n'a jamais été aussi importante, où les entreprises de toutes tailles connaissent des fortes mutations et font évoluer leur mode de fonctionnement et leurs pratiques, le besoin d'accompagnement se fait de plus en plus prégnant en matière de sécurité.

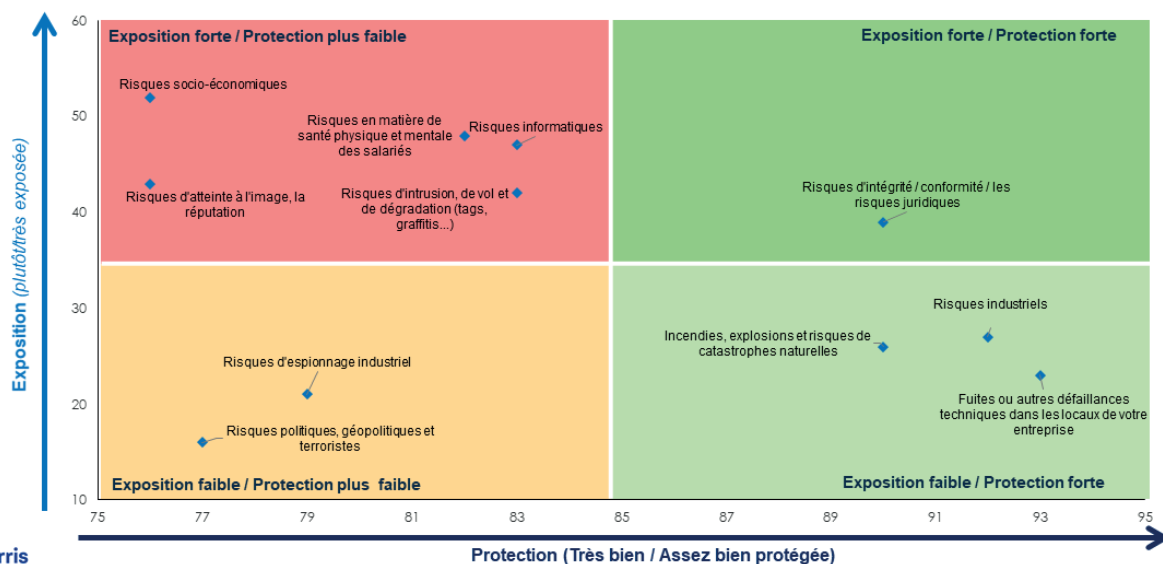
Leader international des services de sécurité privée, Securitas aide ses clients à faire de leur environnement un lieu plus sûr. En France depuis 1992, Securitas a toujours voulu contribuer à faire avancer son marché. Il a compris très tôt l'importance de savoir allier les expertises humaines aux technologies les plus innovantes. Son ambition est affichée et il s'en donne les moyens : devenir pour ses clients un partenaire en *Intelligent Protective Services*.

Soucieux d'apporter à ses clients et plus globalement à son écosystème des éléments de compréhension sur le secteur de la sécurité privée, ses enjeux et ses évolutions, Securitas décide de créer en 2020 l'Observatoire de la protection des entreprises en France, un organe d'étude et de veille qui poursuit 3 objectifs :

- 1.** Comprendre les risques pesant sur les entreprises, les besoins et attentes des entreprises en France en matière de protection
- 2.** Apporter un éclairage technique et objectif et accompagner les entreprises, les partenaires, les acteurs publics dans la compréhension de ces évolutions
- 3.** Contribuer à anticiper ces mutations, engager des échanges et développer des réflexions.

Les grands enseignements du baromètre 2020

- 1. Les entreprises se sentent aujourd'hui exposées à de nombreux risques** (8,5 en moyenne sur 11). Dans le contexte actuel, les risques sanitaires, socio-économiques et informatiques sont ceux qui préoccupent le plus les entreprises. Ce constat ne diminue pas pour autant la nécessité de traiter les autres risques, et notamment ceux liés à l'intrusion, le vol ou la dégradation, les fuites techniques, les catastrophes naturelles ou encore ceux de nature géopolitique ou terroriste.
- 2. Les entreprises se sentent plutôt bien protégées contre les risques de façon générale mais des marges de progrès demeurent.** 74 % des entreprises se sentent plutôt bien protégées face aux risques mais seules 20 % d'entre elles se sentent très bien protégées. Il subsiste encore de nombreux risques pour lesquels le degré de protection doit monter d'un cran. Les risques d'intrusion, de vol ou de dégradation en est l'une des illustrations les plus marquantes (cf. mapping en dessous).



- 3. Pour tendre vers cet objectif, les entreprises expriment le besoin d'être éclairées, accompagnées et rassurées par de véritables partenaires. Non seulement ceux-là doivent être irréprochables sur le plan technique et la maîtrise des compétences du Métier mais aussi être capables de faire preuve de pédagogie** (1^{ère} attente, citée par 96 % des répondants, 57 % estimant même cela très important). Les informations sur les obligations légales en matière de gestion des risques (51 %) et sur les coûts associés à une externalisation de la gestion des risques (36 %) sont fortement attendues. Tout comme le sont les éclairages sur les innovations, les nouvelles technologies dans le domaine de la sécurité privée (qui apparaissent encore mal connues et présentent d'après les répondants certains dangers, 42 % ne feraient pas confiance aux solutions faisant appel à l'IA pour assurer la sécurité de leur entreprise). Autant de sujets sur lesquels le besoin d'accompagnement est fort.

Éclairer les choix des entreprises, en s'appuyant sur les expertises des hommes et des femmes de la sécurité privée, pour décrypter pour elles les meilleures solutions et leur permettre de se concentrer sur leur performance sociale et économique, voilà le défi adressé aujourd'hui aux sociétés de sécurité privée.

© Novembre 2020. Securitas est une marque déposée de Securitas AB – Autorisation administrative N°AUT-092-2118-02-20-20190338180 du 20 février 2019 délivrée par le CNAPS, conformément à l'article L612-9 et suivants du Code de la sécurité intérieure. « L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient ». Société locataire gérante (article L612-14 du CSI)

